

# Table des matières

Introduction .....	4
Liste des éléments de données.....	5
HMHDB_DATA_YEAR .....	7
PROV .....	7
HOSP .....	7
HOSP_POSTALCODE .....	8
ENCRYPTED_HCN .....	8
HEALTH_CARD_PROV_CODE .....	8
BIRTHDATE .....	9
SEX .....	9
PATIENT_POSTALCODE .....	10
ADMITAGE .....	11
SEPAGE .....	11
HOMELESS .....	11
ADMITTED_VIA_ED .....	12
ADMITDATE .....	12
ADMISSIONMETHOD .....	12
SEPDATE .....	13
LOS .....	13
DISCHARGE_DISPOSITION .....	14
DATA_SOURCE .....	14
CODING_CLASS .....	15
DX1_PRIMARY .....	15
DX2-35 .....	16
DX_TYPE1-35 .....	17
PATIENT_REGION_CODE .....	17
HOSP_REGION_CODE .....	18
PSYCH_HOSP .....	18
DIAGCATEGORY .....	18
Annexe — Catégories et codes de diagnostics de maladie mentale .....	19

# Introduction

La Base de données sur la santé mentale en milieu hospitalier (BDSMMH) est une base de données pancanadienne de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Elle contient les données d'un exercice particulier sur les diagnostics et les caractéristiques démographiques pour

- les sorties (congé et décès) des hôpitaux généraux associées à un diagnostic principal de maladie mentale ou de toxicomanie;
- les sorties des hôpitaux psychiatriques.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, les sorties d'hôpitaux disposant de lits réservés aux soins en santé mentale pour adultes en Ontario sont exclusivement déclarées dans le Système d'information ontarien sur la santé mentale (SIOSM). Les données sur les sorties du SIOSM de 2006-2007 et des exercices suivants ont été intégrées aux exercices correspondants de la BDSMMH.

Voici la liste des sources de données de la base de données pour 2015-2016 :

## Sources des données de la BDSMMH sur les hôpitaux généraux et psychiatriques

Province ou territoire	Source
Colombie-Britannique	BDCP
Alberta	BDCP
Saskatchewan	BDCP ESMMH
Manitoba*	BDCP SIOSM
Ontario†	BDCP SIOSM
Québec	BDMH
Nouveau-Brunswick	BDCP
Nouvelle-Écosse	BDCP
Île-du-Prince-Édouard	BDCP
Terre-Neuve-et-Labrador	BDCP
Yukon	BDCP

Province ou territoire	Source
Territoires du Nord-Ouest	BDCP
Nunavut	BDCP

#### Remarques

\* Un établissement psychiatrique du Manitoba, soit le Centre de santé mentale de Selkirk, a soumis des données au SIOSM.

† Les hôpitaux généraux et psychiatriques de l'Ontario ont déclaré au SIOSM les sorties de patients hospitalisés dans des lits réservés aux soins en santé mentale pour adultes, de même que certaines autres sorties de patients hospitalisés en psychiatrie. Toutes les autres sorties ont été déclarées à la BDCP.

BDCP : Base de données sur les congés des patients.

ESMMH : Enquête sur la santé mentale en milieu hospitalier.

SIOSM : Système d'information ontarien sur la santé mentale.

BDMH : Base de données sur la morbidité hospitalière.

La BDCP, la BDMH et le SIOSM sont gérés par l'ICIS. Les utilisateurs de la BDSMMH peuvent consulter les documents sur la qualité des données de ces banques de données à partir du site Web de l'ICIS. Un établissement de la Saskatchewan déclare des données à l'ICIS au moyen de l'ESMMH.

## Liste des éléments de données

Les éléments de données qui suivent se trouvent dans la BDSMMH.

Le présent dictionnaire de données s'applique à l'exercice 2015-2016.

Élément de données	Type de données (longueur)	Description
HMHDB_DATA_YEAR	Num. (8)	Exercice de la sortie (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars)
PROV	Car. (2)	Province ou territoire où se situe l'établissement déclarant
HOSP	Car. (5)	Numéro d'identification de l'établissement attribué par la province ou le territoire
HOSP_POSTALCODE	Car. (6)	Code postal de l'établissement déclarant
ENCRYPTED_HCN	Car. (12)	Numéro d'assurance maladie chiffré
HEALTH_CARD_PROV_CODE	Car. (2)	Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie
BIRTHDATE	Num. (8)	Date de naissance de la personne
SEX	Car. (1)	Sexe de la personne
PATIENT_POSTALCODE	Car. (6)	Code postal du domicile de la personne

Élément de données	Type de données (longueur)	Description
<b>ADMITAGE</b>	Num. (8)	Âge de la personne à l'admission
<b>SEPAGE</b>	Num. (8)	Âge de la personne à la sortie
<b>HOMELESS</b>	Num. (8)	Code indiquant si la personne était sans abri au moment de son admission
<b>ADMITTED_VIA_ED</b>	Num. (8)	Code indiquant si la personne a été admise par le service d'urgence
<b>ADMITDATE</b>	Num. (8)	Date d'admission de la personne
<b>ADMISSIONMETHOD</b>	Car. (1)	Code qui précise la méthode d'admission de la personne
<b>SEPDATE</b>	Num. (8)	Date officielle de sortie de la personne (congé ou décès) de l'établissement
<b>LOS</b>	Num. (8)	Nombre total de jours d'hospitalisation de la personne
<b>DISCHARGE_ DISPOSITION</b>	Num. (8)	Code indiquant le lieu de destination de la personne à la sortie ou son état à la sortie
<b>DATA_SOURCE</b>	Num. (8)	Source initiale de données de l'enregistrement (BDPCP, BDMH, ESMMH ou SIOSM)
<b>CODING_CLASS</b>	Car. (1)	Spécification du système de classification des maladies qui a servi initialement à saisir les diagnostics (c.-à-d. le format dans lequel les données ont d'abord été soumises)
<b>DX1_PRIMARY</b>	Car. (7)	Code de diagnostic à la sortie décrivant le diagnostic ou l'affection principalement responsable de l'hospitalisation de la personne
<b>DX2-35</b>	Car. (7)	Code de diagnostic à la sortie décrivant les diagnostics ou les affections secondaires liés à l'hospitalisation de la personne
<b>DX_TYPE1-35</b>	Car. (1)	Code alphabétique ou numérique qui détermine le lien entre le diagnostic et l'hospitalisation de la personne
<b>PATIENT_ REGION_CODE</b>	Car. (4)	Code indiquant la région sanitaire du patient, selon son code postal de domicile
<b>HOSP_REGION_CODE</b>	Car. (4)	Code indiquant la région sanitaire de l'établissement, selon le code postal de l'établissement
<b>PSYCH_HOSP</b>	Num. (8)	Code indiquant si l'enregistrement provient d'un établissement général ou d'un établissement psychiatrique
<b>DIAGCATEGORY</b>	Car. (40)	Catégorie générale de troubles mentaux fondée sur le diagnostic principal à la sortie

<b>Élément de données</b>	<b>HMHDB_DATA_YEAR</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8), AAAA
<b>Description</b>	Exercice de la sortie (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars)
<b>Valeurs valides</b>	Les 4 premiers octets de l'exercice. Par exemple, pour l'exercice 2002-2003, on inscrirait la valeur 2002 dans ce champ.

<b>Élément de données</b>	<b>PROV</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (2)
<b>Description</b>	Province ou territoire où se situe l'établissement déclarant
<b>Valeurs valides</b>	10 = Terre-Neuve-et-Labrador 11 = Île-du-Prince-Édouard 12 = Nouvelle-Écosse 13 = Nouveau-Brunswick 24 = Québec 35 = Ontario 46 = Manitoba 47 = Saskatchewan 48 = Alberta 59 = Colombie-Britannique 60 = Yukon 61 = Territoires du Nord-Ouest 62 = Nunavut

<b>Élément de données</b>	<b>HOSP</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (5), toute chaîne alphanumérique
<b>Description</b>	Numéro d'identification de l'établissement attribué par la province ou le territoire
<b>Valeurs valides</b>	La liste des valeurs valides pour cet élément de données est disponible sur demande.
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les numéros ne sont pas uniques pour l'ensemble du Canada. Pour désigner un établissement de façon unique, cet élément de données devrait être utilisé en conjonction avec le code de la province déclarante (PROV).</li> <li>• Dans le cas des enregistrements soumis au SIOSM par des établissements de l'Ontario, le numéro maître relatif à la santé mentale fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a servi de numéro d'établissement. Il est différent du numéro d'établissement déclaré à la BDCP.</li> </ul>

<b>Élément de données</b>	<b>HOSP_POSTALCODE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (6), ANANAN
<b>Description</b>	Code postal de l'établissement déclarant
<b>Valeurs valides</b>	Code postal de 6 caractères en format ANANAN (A : code alphabétique; N : code numérique)

<b>Élément de données</b>	<b>ENCRYPTED_HCN</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (12), toute chaîne alphanumérique
<b>Description</b>	Numéro d'assurance maladie chiffré
<b>Valeurs valides</b>	Toute chaîne alphanumérique Valeurs valides pour les numéros d'assurance maladie non valides ou inconnus : Vide (s'applique à l'ESMMH et au SIOSM) 0 (zéro; s'applique aux enregistrements du SIOSM) 000000000000 (12 zéros; s'applique aux enregistrements de la BDCP, de la BDMH et du SIOSM) -70 = Numéro d'assurance maladie inconnu (s'applique aux enregistrements du SIOSM) -90 = Ne s'applique pas (s'applique aux enregistrements du SIOSM)
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Cet élément de données n'est pas rempli pour les enregistrements de l'ESMMH.

<b>Élément de données</b>	<b>HEALTH_CARD_PROV_CODE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (2)
<b>Description</b>	Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie
<b>Valeurs valides</b>	NF = Terre-Neuve-et-Labrador PE = Île-du-Prince-Édouard NS = Nouvelle-Écosse NB = Nouveau-Brunswick QC = Québec ON = Ontario MB = Manitoba SK = Saskatchewan

Élément de données	HEALTH_CARD_PROV_CODE
<b>Valeurs valides (suite)</b>	<p>AB = Alberta</p> <p>BC = Colombie-Britannique</p> <p>YT = Yukon</p> <p>NT = Territoires du Nord-Ouest</p> <p>NU = Nunavut</p> <p>Vide (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH, de la BDCP et de la BDMH)</p> <p>-7 = Inconnu (s'applique aux enregistrements du SIOSM)</p> <p>-9 = Ne s'applique pas (s'applique aux enregistrements du SIOSM)</p> <p>99 = Ne s'applique pas (s'applique aux enregistrements de la BDCP et de la BDMH)</p> <p>CA = Canada (s'applique aux enregistrements de la BDCP et de la BDMH qui contiennent un numéro d'assurance maladie attribué par le gouvernement fédéral)</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Cet élément de données n'est pas rempli pour les enregistrements de l'ESMMH.

Élément de données	BIRTHDATE
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8), AAAAMMJJ
<b>Description</b>	Date de naissance de la personne
<b>Valeurs valides</b>	<p>Jour, mois et année valides</p> <p>99990901 = Inconnu</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Le Québec ne fournit pas de dates de naissance.

Élément de données	SEX
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (1)
<b>Description</b>	Sexe de la personne
<b>Valeurs valides</b>	<p>1 = Homme</p> <p>2 = Femme</p> <p>3 = Autre (hermaphrodite, transsexuel ou non différencié)</p>

Élément de données	PATIENT_POSTALCODE
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (6), ANANAN, ANA ou code postal de 2 caractères (abréviation postale de la province ou du territoire)
<b>Description</b>	<p>Code postal du domicile de la personne. Si le code postal n'est pas disponible, l'abréviation postale de la province ou du territoire peut être utilisée. Le système de codification pour les résidents canadiens est le suivant :</p> <p>NF = Terre-Neuve-et-Labrador  PE = Île-du-Prince-Édouard  NS = Nouvelle-Écosse  NB = Nouveau-Brunswick  QC = Québec  ON = Ontario  MB = Manitoba  SK = Saskatchewan  AB = Alberta  BC = Colombie-Britannique  YT = Yukon  NT = Territoires du Nord-Ouest  NU = Nunavut</p>
<b>Valeurs valides</b>	<p>Code postal de 6 caractères en format ANANAN (A : code alphabétique; N : code numérique)</p> <p>Code de la région de tri d'acheminement (RTA) en format ANA</p> <p>Abréviation postale de 2 caractères</p> <p>Vide</p> <p>-70 = Inconnu (s'applique aux enregistrements du SIOSM)</p> <p>-90 = Ne s'applique pas (s'applique aux enregistrements du SIOSM)</p> <p>99 = Inconnu (s'applique aux enregistrements de la BDCP et de la BDMH)</p> <p>XX = Sans-abri (s'applique aux enregistrements de la BDCP et de la BDMH)</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Puisque le Québec ne soumet pas le code postal, l'abréviation QC est saisie par défaut dans tous les enregistrements de cette province.



<b>Élément de données</b>	<b>ADMITAGE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Âge de la personne à l'admission
<b>Valeurs valides</b>	De 0 à 130 ans (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH, de la BDCP et de la BDMH) 0 an et plus (pas de limite d'âge) (s'applique aux enregistrements du SIOSM)

<b>Élément de données</b>	<b>SEPAGE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Âge de la personne à la sortie
<b>Valeurs valides</b>	De 0 à 130 ans (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH, de la BDCP et de la BDMH) 0 an et plus (pas de limite d'âge) (s'applique aux enregistrements du SIOSM)

<b>Élément de données</b>	<b>HOMELESS</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Code indiquant si la personne était sans abri au moment de son admission
<b>Valeurs valides</b>	0 = Autre que sans-abri (s'applique aux enregistrements de la BDCP, de la BDMH et du SIOSM) 1 = Sans-abri (s'applique aux enregistrements de la BDCP, de la BDMH et du SIOSM) Vide (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH)
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Cet élément de données n'est pas rempli pour les enregistrements de l'ESMMH.

<b>Élément de données</b>	<b>ADMITTED_VIA_ED</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Code indiquant si la personne a été admise par le service d'urgence
<b>Valeurs valides</b>	0 = Non (s'applique aux enregistrements de la BDCP, de la BDMH et du SIOSM) 1 = Oui (s'applique aux enregistrements de la BDCP, de la BDMH et du SIOSM) Vide (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH)
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Cet élément de données n'est pas rempli pour les enregistrements de l'ESMMH.

<b>Élément de données</b>	<b>ADMITDATE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8), AAAAMMJJ
<b>Description</b>	Date d'admission de la personne
<b>Valeurs valides</b>	Jour, mois et année valides

<b>Élément de données</b>	<b>ADMISSIONMETHOD</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (1)
<b>Description</b>	Code qui précise la méthode d'admission de la personne
<b>Valeurs valides</b>	1 = Hospitalisation volontaire 2 = Hospitalisation involontaire 3 = Autre Vide
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Pour les établissements qui soumettent des données à la BDCP ou à la BDMH, la saisie du statut juridique à l'admission est obligatoire à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario seulement. Cette variable est dérivée. Les ensembles de valeurs valides de la BDCP et de la BDMH diffèrent de ceux du SIOSM.

<b>Élément de données</b>	<b>SEPDATE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8), AAAAMMJJ
<b>Description</b>	Date officielle de sortie de la personne (congé ou décès) de l'établissement
<b>Valeurs valides</b>	Le jour, le mois et l'année doivent être valides, et la date doit se situer dans l'exercice de déclaration.

<b>Élément de données</b>	<b>LOS</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Nombre total de jours d'hospitalisation de la personne. Cet élément équivaut à la durée de l'hospitalisation depuis la date d'admission jusqu'à la date de sortie. Les jours d'interruption de service et les jours en niveau de soins alternatif (NSA) sont inclus s'ils surviennent pendant le séjour. Si la date d'admission et la date de sortie ne surviennent pas au cours du même exercice (année de données), l'enregistrement n'apparaîtra que dans l'exercice de la sortie. Le nombre de jours d'hospitalisation reflétera la durée totale du séjour, peu importe le nombre d'exercices sur lesquels s'est étendue l'hospitalisation.
<b>Valeurs valides</b>	1 et plus
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	La valeur de la durée du séjour pour les hospitalisations où la date d'admission et la date de sortie sont la même est établie à 1.

Élément de données	DISCHARGE_DISPOSITION
Type de données, longueur et format	Num. (8)
Description	Code indiquant le lieu de destination de la personne à la sortie ou son état à la sortie
Valeurs valides	<p>1 = Retour au domicile (comprend le domicile privé, les milieux semblables avec des services et les services de soutien)</p> <p>2 = Transfert (comprend les soins de courte durée, les soins psychiatriques, les soins de longue durée, les établissements ou unités de réadaptation, les hospices ou unités de soins palliatifs, les établissements correctionnels, les soins ambulatoires, les centres de traitement de la toxicomanie, la prison et les organismes sociaux)</p> <p>3 = Décès</p> <p>4 = Sortie contre l'avis du médecin (comprend les personnes absentes sans permission [ASP], les personnes sorties contre l'avis du médecin et celles qui ne sont pas rentrées après un congé temporaire)</p> <p>5 = Autre (comprend les sans-abris et autres; s'applique aux enregistrements du SIOSM)</p> <p>Vide (s'applique aux enregistrements de l'ESMMH)</p>
Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données	Cet élément de données n'est pas rempli pour les enregistrements de l'ESMMH.

Élément de données	DATA_SOURCE
Type de données, longueur et format	Num. (8)
Description	Source initiale de données de l'enregistrement (BDCP, BDMH, ESMMH ou SIOSM)
Valeurs valides	<p>1 = BDCP et BDMH</p> <p>2 = ESMMH</p> <p>3 = SIOSM</p>

<b>Élément de données</b>	<b>CODING_CLASS</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (1)
<b>Description</b>	Spécification du système de classification des maladies qui a servi initialement à saisir les diagnostics (c.-à-d. le format dans lequel les données ont d'abord été soumises)
<b>Valeurs valides</b>	0 = CIM-10-CA 9 = ICD-9-CM 4 = DSM-IV-TR P = Catégories de diagnostics du DSM-IV-TR (SIOSM)
<b>Historique</b>	Consultez les documents sur la qualité des données de la BDCP et de la BDMH pour connaître les systèmes de classification utilisés lors de chaque exercice.

<b>Élément de données</b>	<b>DX1_PRIMARY</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (7)
<b>Description</b>	Code de diagnostic à la sortie décrivant le diagnostic ou l'affection principalement responsable de l'hospitalisation de la personne
<b>Valeurs valides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enregistrements d'un établissement psychiatrique</b> Le code de diagnostic peut être un code de diagnostic de santé mentale ou un code de diagnostic autre que de santé mentale.</li> <li>• <b>Enregistrements d'un établissement général</b> Le code de diagnostic doit être un code de diagnostic de santé mentale (ne s'applique pas au SIOSM).</li> <li>• <b>Enregistrements du SIOSM dont le champ CODING_CLASS = P</b> La valeur peut être toute catégorie de diagnostic du DSM-IV-TR. a = Troubles de l'enfance et de l'adolescence b = Délire, démence, troubles amnésiques et autres troubles cognitifs c = Troubles mentaux dus à des problèmes de santé généraux d = Troubles liés à l'alcool ou à d'autres drogues e = Schizophrénie et autres troubles psychotiques f = Troubles de l'humeur g = Troubles de l'anxiété h = Troubles somatoformes i = Troubles factices j = Troubles dissociatifs k = Troubles de la sexualité et de l'identification sexuelle l = Troubles de l'alimentation</li> </ul>

<b>Élément de données</b>	<b>DX1_PRIMARY</b>
<b>Valeurs valides (suite)</b>	<p>m = Troubles du sommeil</p> <p>n = Troubles du contrôle des impulsions non classés ailleurs</p> <p>o = Troubles d'adaptation</p> <p>p = Troubles de la personnalité</p> <p>q = Sans objet — patient admis à un lit dans une unité de santé mentale pour des raisons non liées à sa santé mentale</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	Cet élément de données devrait être utilisé en conjonction avec l'élément de données CODING_CLASS, qui indique le système de classification des maladies ayant servi à saisir les diagnostics.

<b>Élément de données</b>	<b>DX2-35</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (7)
<b>Description</b>	Code de diagnostic à la sortie décrivant les diagnostics ou les affections secondaires liés à l'hospitalisation de la personne
<b>Valeurs valides</b>	Le code de diagnostic peut être un code de diagnostic de santé mentale, un code de diagnostic autre que de santé mentale ou toute catégorie de diagnostic du DSM-IV-TR.
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet élément de données devrait être utilisé en conjonction avec l'élément de données CODING_CLASS, qui indique le système de classification des maladies ayant servi à saisir les diagnostics.</li> <li>• Le nombre de champs additionnels disponibles pour les codes de diagnostics (DX2-DX35) varie selon la source des données. Communiquez avec l'équipe de la BDSMMH pour de plus amples renseignements.</li> </ul>

<b>Élément de données</b>	<b>DX_TYPE1-35</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (1)
<b>Description</b>	Code alphabétique ou numérique qui détermine le lien entre le diagnostic et l'hospitalisation de la personne
<b>Valeurs valides</b>	<p>M = Diagnostic principal (DxP)</p> <p>1 = Comorbidité avant l'admission</p> <p>2 = Comorbidité après l'admission</p> <p>3 = Diagnostic secondaire</p> <p>C = Valeur spécifique au Québec</p> <p>W, X, Y = Diagnostic de service de transfert</p> <p>4 = Code de morphologie</p> <p>5 = Diagnostic d'admission</p> <p>6 = Diagnostic principal indirect</p> <p>9 = Code de cause externe de traumatisme</p> <p>0 = Nouveau-né</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	S'applique aux enregistrements de la BDCP et de la BDMH. Consultez le guide pratique <a href="#">Définitions des types de diagnostics</a> pour obtenir plus de détails.

<b>Élément de données</b>	<b>PATIENT_REGION_CODE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (4)
<b>Description</b>	Code indiquant la région sanitaire du patient, selon son code postal de domicile
<b>Valeurs valides</b>	<p>-7 = Code postal du domicile non valide ou manquant</p> <p>Pour obtenir la liste des codes de régions sanitaires de chaque province et territoire en vigueur en 2015, consultez l'annexe 1 du produit de Statistique Canada <a href="#">Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement</a>.</p>
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les analyses axées sur le lieu du domicile du patient, on détermine la région sanitaire d'un patient en associant son code postal, au moment de l'hospitalisation, à la région géographique de recensement à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada (FCCP, août 2015), puis à la région sanitaire délimitée dans un autre produit de Statistique Canada, <a href="#">Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement</a>.</li> <li>• Le code de la région sanitaire saisi sera -7 pour les enregistrements comportant un code postal non valide ou manquant.</li> </ul>

<b>Élément de données</b>	<b>HOSP_REGION_CODE</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (4)
<b>Description</b>	Code indiquant la région sanitaire de l'établissement, selon le code postal de l'établissement
<b>Valeurs valides</b>	Pour obtenir la liste des codes de régions sanitaires de chaque province et territoire en vigueur en 2015, consultez l'annexe 1 du produit de Statistique Canada <a href="#">Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement</a> .
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les analyses axées sur l'établissement, on détermine la région sanitaire d'un établissement en associant son code postal aux régions géographiques de recensement à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada (FCCP, août 2015), puis aux régions sanitaires délimitées dans un autre produit de Statistique Canada, <a href="#">Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement</a>.</li> </ul>

<b>Élément de données</b>	<b>PSYCH_HOSP</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Num. (8)
<b>Description</b>	Code indiquant si l'enregistrement provient d'un établissement général ou d'un établissement psychiatrique
<b>Valeurs valides</b>	0 = Établissement général 1 = Établissement psychiatrique

<b>Élément de données</b>	<b>DIAGCATEGORY</b>
<b>Type de données, longueur et format</b>	Car. (40)
<b>Description</b>	Catégorie générale de troubles mentaux fondée sur le diagnostic principal à la sortie
<b>Valeurs valides</b>	1 = Troubles organiques 2 = Troubles liés à l'utilisation de substances psychotropes 3 = Troubles schizophréniques et psychotiques 4 = Troubles de l'humeur 5 = Troubles anxieux 6 = Troubles de la personnalité 7 = Autres troubles de santé mentale 8 = Troubles inconnus 99 = Troubles non liés à la santé mentale
<b>Problèmes relatifs à la qualité et à l'analyse des données</b>	La valeur 8 (Troubles inconnus) a été attribuée aux enregistrements comportant des codes de diagnostic manquants, non valides ou sous-précisés.



# Annexe — Catégories et codes de diagnostics de maladie mentale

<b>Catégorie de diagnostic</b>	<b>Codes du DSM-IV-TR</b>	<b>Codes de l'ICD-9-CM</b>	<b>Codes de la CIM-10-CA</b>
<b>Troubles organiques</b>	290.40-290.43, 293.0, 293.9, 294.0, 294.8, 294.9, 294.10, 294.11, 310.1, 780.09	290.0, 290.10-290.13, 290.20-290.21, 290.3, 290.40-290.43, 290.8-290.9, 293.0, 293.1, 293.81-293.84, 293.89, 293.9, 294.0, 294.1, 294.8, 294.9	F00-F09, F53.1, G30
<b>Troubles liés à l'utilisation de substances psychotropes</b>	291.0-291.9, 292.0, 292.11, 292.12, 292.81, 292.82-292.84, 292.85, 292.89, 292.9, 303.00, 303.90, 304.00, 304.10, 304.20, 304.30, 304.40, 304.50, 304.60, 304.80, 304.90, 305.00, 305.1, 305.20, 305.30, 305.40, 305.50, 305.60, 305.70, 305.90	291.0-291.5, 291.81, 291.89, 291.9, 292.0, 292.11-292.12, 292.2, 292.81-292.84, 292.89, 292.9, 303.00-303.03, 303.90-303.93, 304.00-304.03, 304.10-304.13, 304.20-304.23, 304.30-304.33, 304.40-304.43, 304.50-304.53, 304.60-304.63, 304.70-304.73, 304.80-304.83, 304.90-304.93, 305.00-305.03, 305.1, 305.20-305.23, 305.30-305.33, 305.40-305.43, 305.50-305.53, 305.60-305.63, 305.70-305.73, 305.80-305.83, 305.90-305.93	F10-F19, F55

<b>Catégorie de diagnostic</b>	<b>Codes du DSM-IV-TR</b>	<b>Codes de l'ICD-9-CM</b>	<b>Codes de la CIM-10-CA</b>
<b>Troubles schizophréniques et psychotiques</b>	293.81, 293.82, 295.10, 295.20, 295.30, 295.40, 295.60, 295.70, 295.90, 297.1, 297.3, 298.8, 298.9	295.00-295.05, 295.10-295.15, 295.20-295.25, 295.30-295.35, 295.40-295.45, 295.50-295.55, 295.60-295.65, 295.70-295.75, 295.80-295.85, 295.90-295.95, 297.0-297.3, 297.8, 297.9, 298.0-298.4, 298.8, 298.9	F20-F29
<b>Troubles de l'humeur</b>	293.83, 296.00-296.06, 296.20-296.26, 296.30-296.36, 296.40-296.46, 296.50-296.56, 296.60-296.66, 296.7, 296.80, 296.89, 296.90, 300.4, 301.13, 311	296.00-296.06, 296.10-296.16, 296.20-296.26, 296.30-296.36, 296.40-296.46, 296.50-296.56, 296.60-296.66, 296.7, 296.80-296.82, 296.89, 296.90, 296.99, 300.4, 311	F30-F31, F32-F33, F34.0, F34.1, F34.8, F34.9, F38, F39, F53.0
<b>Troubles anxieux</b>	293.84, 293.89, 300.00-300.02, 300.21-300.23, 300.29, 300.3, 308.3, 309.21, 309.81	300.00-300.02, 300.09, 300.20-300.23, 300.29, 300.3, 308.0-308.4, 308.9, 309.81	F40-F42, F43.0, F43.1, F43.8, F43.9, F93.0-F93.2
<b>Troubles de la personnalité</b>	301.0, 301.20, 301.22, 301.4, 301.50, 301.6, 301.7, 301.81-301.83, 301.9	301.0, 301.10-301.13, 301.20-301.22, 301.3, 301.4, 301.50, 301.51, 301.59, 301.6, 301.7, 301.81-301.84, 301.89, 301.9	F60-F62, F68-F69

Catégorie de diagnostic	Codes du DSM-IV-TR	Codes de l'ICD-9-CM	Codes de la CIM-10-CA
<b>Autres troubles de santé mentale</b>	290.40-290.43, 299.00, 299.10, 299.80, 300.11, 300.12-300.16, 300.19, 300.6, 300.7, 300.81, 300.82, 300.9, 302.2-302.4, 302.6, 302.70-302.76, 302.79, 302.81-302.85, 302.89, 302.9, 306.51, 307.0, 307.1, 307.20-307.23, 307.3, 307.42, 307.44-307.47, 307.50, 307.51, 307.52, 307.53, 307.59, 307.6, 307.7, 307.80, 307.89, 307.9, 309.0, 309.21, 309.24, 309.28, 309.3, 309.4, 309.9, 312.30-312.34, 312.39, 312.81, 312.82, 312.89, 312.9, 313.23, 313.81, 313.82, 313.89, 313.9, 314.00, 314.01, 314.9, 315.00, 315.1, 315.2, 315.31, 315.32, 315.39, 315.4, 315.9, 316, 317, 318.0-318.2, 319, 607.84, 608.89, 625.0, 625.8	290.40-290.43, 299.00-299.01, 299.10-299.11, 299.80-299.81, 299.90-299.91, 300.10-300.16, 300.19, 300.5, 300.6, 300.7, 300.81-300.82, 300.89, 300.9, 302.0-302.4, 302.50-302.53, 302.6, 302.70-302.76, 302.79, 302.81-302.85, 302.89, 302.9, 306.0-306.4, 306.50-306.53, 306.59, 306.6-306.9, 307.0, 307.1, 307.20-307.23, 307.3, 307.40-307.49, 307.50-307.54, 307.59, 307.6, 307.7, 307.80-307.81, 307.89, 307.9, 309.0-309.1, 309.21-309.24, 309.28-309.29, 309.3-309.4, 309.82-309.83, 309.89, 309.9, 310.0-310.2, 310.8, 310.9, 312.00-312.03, 312.10-312.13, 312.20-312.23, 312.30-312.35, 312.39, 312.4, 312.81, 312.82, 312.89, 312.9, 313.0, 313.1, 313.21-313.23, 313.3, 313.81-313.83, 313.89, 313.9, 314.00-314.01, 314.1-314.2, 314.8-314.9, 315.00-315.02, 315.09, 315.1, 315.2, 315.31-315.32, 315.39, 315.4, 315.5, 315.8, 315.9, 316, 317, 318.0-318.2, 319, 648.40-648.44	F43.2, F44, F45, F48.0, F48.1, F48.8, F48.9, F50, F51, F52, F53.8, F53.9, F54, F59, F63, F64, F65, F66, F70-F73, F78-F79, F80-F89, F90, F91-F92, F93.0, F93.3, F93.8-F93.9, F94, F95, F98, F99, O99.3

**Remarques**

Les codes suivants peuvent se trouver sous plus d'une catégorie dans le tableau ci-dessus : DSM-IV-TR — 290.40, 290.41, 290.42, 290.43 et 309.21; ICD-9-CM — 290.40, 290.41, 290.42, 290.43, 309.21 et 309.22; CIM-10-CA — F93.0. Afin d'éviter le comptage en double des sorties, nous avons regroupé ces codes sous une seule catégorie générale de troubles mentaux dans la BDSMMH. Le volume de sorties associé à ces codes étant très faible (0 à 35 à l'échelle nationale pour l'année de données 2011-2012), le classement des codes sous une catégorie ou une autre a très peu d'incidence.

Les regroupements selon le diagnostic correspondent aux données de 2015-2016. Pour de plus amples renseignements sur les regroupements selon le diagnostic des années antérieures, communiquez avec la section Santé mentale et Toxicomanie à [santementale@icis.ca](mailto:santementale@icis.ca).